

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat de Yoplait par Sodiaal (Candia, Entremont, Régilait...)

Publié le 08 octobre 2021

Le groupe coopératif Sodiaal a notifié à l'Autorité de la concurrence, le 3 septembre 2021, son projet d'acquisition du contrôle du groupe Yoplait (hors activités nord-américaines). Au terme de son examen, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.

Les parties à l'opération

Le groupe Sodiaal, dont le chiffre d'affaires est de 4,8 milliards d'euros en 2020, est une coopérative agricole de la filière laitière. Son activité principale est la collecte et l'achat du lait produit par ses adhérents puis la transformation de ce lait. Il commercialise notamment des produits sous les marques Candia, Entremont, Nutribio et Régilait.

Le groupe Yoplait, est spécialisé dans la production de produits laitiers ultra-frais (principalement des yaourts, des fromages frais et blancs, des desserts lactés frais, de la crème fraîche et du lait fermenté) à partir de ses usines situées dans l'Isère, la Sarthe et l'Yonne. Il commercialise ses produits notamment sous les marques, Yoplait, Panier de Yoplait, Yop, Petits filous, Perles de lait, Câlin et Petit Yoplait.

Après un examen attentif, l'Autorité estime que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L'opération entraîne uniquement un chevauchement d'activité limité sur certains marchés de la transformation et de la commercialisation de produits laitiers (crèmes conditionnées et lait fermenté, à destination des enseignes de la grande distribution et des acteurs de la restauration hors foyer). L'Autorité a écarté tout risque d'atteinte à la concurrence sur ces marchés compte tenu des parts de marché généralement limitées de la nouvelle entité, de l'existence de concurrents puissants (comme par exemple Lactalis avec Bridel, Laïta avec Paysan Breton), et du contre-pouvoir des acheteurs s'agissant des ventes à la grande distribution.

L'opération entraîne également la création de liens congloméraux¹ entre les gammes de produits et les portefeuilles de marques respectifs de Sodiaal et de Yoplait. Néanmoins, l'Autorité a exclu tout risque d'effets congloméraux. Elle a notamment conclu que la nouvelle entité n'aura pas la capacité de verrouiller ces marchés en imposant des ventes liées compte tenu notamment du fait qu'elle restera confrontée à l'existence de concurrents puissants.

Enfin, l'opération entraîne la création de liens verticaux² entre les activités préexistantes opérées en amont par Sodiaal (dont, particulièrement, ses activités de collecteur de lait de vache) de la chaîne de valeur et en aval par Yoplait. Sur les marchés amont de la collecte de lait de vache et aval de la transformation et de la commercialisation de produits laitiers, l'Autorité a considéré que l'opération n'était pas de nature à engendrer des effets verticaux. Elle a tout particulièrement écarté l'éventualité d'une éviction des concurrents de Yoplait qui s'approvisionnent aujourd'hui auprès de Sodiaal en lait de vache, notamment compte tenu du fait que ces relations d'approvisionnement sont encadrées par des contrats de longue durée, que la nouvelle entité restera tenue de continuer à les approvisionner en lait pendant plusieurs années et qu'elle restera encore confrontée à l'existence de collecteurs de lait de vache concurrents majeurs (comme par exemple Lactalis, Savencia et Agrial).

L'Autorité a donc autorisé cette opération sans la soumettre à conditions.

¹*Des effets congloméraux sont susceptibles de se produire lorsque la nouvelle entité étend ou renforce sa présence sur des marchés différents de ceux sur lesquels elle exerce mais dont la connexité peut lui permettre d'accroître son pouvoir de marché.*

²*Les effets verticaux sont étudiés lorsque l'opération réunit des acteurs présents à différents niveaux de la chaîne de valeur. L'Autorité étudie si l'opération peut permettre à l'entité d'évincer les concurrents ou de les pénaliser par une augmentation des coûts.*

DÉCISION 21-DCC-179 DU 7 OCTOBRE 2021

relative à la prise de contrôle exclusif, par le groupe Sodiaal, des sociétés Yoplait SAS (hors périmètre nord-américain), Yoplait Marques SNC et Liberté Marques Sarl

[Consulter le texte intégral](#)

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)